

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 12 décembre 2022 Compte rendu des délibérations

Le 12 décembre 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 02/12/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 16

Pouvoir : 1

Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELISSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président		A M. DECOOL	X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président			X	
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau				X
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

- *Adoption du Compte rendu de la précédente réunion de Bureau*
- *Agenda prévisionnel*
- *Points d'actualité et subventions*
- *Point d'actualité : délestage*
- *Point d'actualité : REOMI / impacts pour le syndicat*
- *Compétence AODE électricité : Programme prévisionnel travaux 2023 (Article 8 et travaux coordonnés) demandes hors du programme votés lors du Comité*
- *Délibérations du Bureau :*
 - *Ressources humaines - Convention avec le CDG 59 - Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail*
- *Questions diverses*

Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Sylvain PETITPREZ est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Agenda prévisionnel

- *Bureau syndical de préparation budgétaire : date à fixer en janvier 2023*
- *Flandre Energie Tour : visite d'un bâtiment autonome à REXPOEDE le 19 janvier 2023*
- *Forum sécurité gaz à destination des services techniques des communes et des entreprises prestataire le 20 janvier 2023 à Blaringhem*
- *Comité syndical : le lundi 6 février 2023 (vote du budget)*

POINTS D'ACTUALITÉ

→ 9 décembre 2022 : FLANDRE ENERGIE TOUR visite de la rénovation de l'église de St Sylvestre



POINTS D'ACTUALITÉ - Suivi des subventions

→ *Le Syndicat est Lauréat de l'appel à projets du Département Mobilité innovante en milieu rural (délibération ce jour du Département) : 44 100 € pour le déploiement de bornes de recharge pour vélo et trottinettes électriques*

→ *Le Syndicat vient de recevoir l'accord de subvention de l'ADEME pour la réalisation Schéma directeur Réseau de chaleur urbain (SD RCU) en partenariat avec la ville d'Hazebrouck (80% du montant prévisionnel de réalisation du Schéma)*

→ *RDV pris avec le SOUS PREFET le 29 décembre 2022 pour les travaux éclairage public*

→ *Dossier DSIL 2023 - Circulaire préfectorale publiée semaine dernière*

- *l'éclairage public est exclu*
- *Possibilité de proposer de l'éclairage de terrains de sports*
- *ou autres dossiers*

POINTS D'ACTUALITÉ - Délestage

- Communication ENEDIS / RTE
- Communication du Syndicat auprès des Communes

ELECTRICITÉ : DES COUPURES HIVERNALES À PRÉVOIR



Pour anticiper d'éventuelles difficultés cet hiver, RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, et le sous-préfet ont mis en place un plan de délestage.

QU'EST-CE QUE LE DELESTAGE ?

Le délestage est une interruption volontaire et momentanée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique. Cette mesure est destinée à retrouver l'équilibre entre l'électricité injectée et celle tirée du réseau. Le délestage permet d'éviter des pannes sur le réseau, en cas de demande importante et soudaine.

Un délestage est un levier que RTE peut activer en dernier recours pour faire baisser la consommation et éviter une coupure de grande ampleur en France.

Les coupures sont localisées et temporaires.

1°C en moins en extérieur équivaut à environ une augmentation de la puissance de 2400 mégawatt

COMMENT SONT ORGANISÉES LES COUPURES ?



En cas de vague de froid, le système électrique est mis à rude épreuve car la demande en électricité peut devenir supérieure à l'offre. Des coupures d'électricité locales, ponctuelles et planifiées, peuvent être organisées par Réseau transport d'électricité (RTE). Enedis, en tant que gestionnaire de 95% du réseau de distribution d'électricité en France, met en œuvre, à la demande de RTE, ces coupures exceptionnelles.

POINTS D'ACTUALITÉ - Application de la REOMI au 1^{er} janvier 2023

→ Quels aménagements / Quelles mesures pour le syndicat

Objectifs :

- Limiter le cout de la redevance
- Eviter les dépôts sauvages

Propositions :

- Réalisation d'un local poubelles fermé
- Avec éventuellement remise en état complète du parking (marquage, arceaux vélos,...)

Programme Article 8 - 2023

Programme voté au dernier comité :

- Uniquement les travaux en fils nus
- Et ABF : Hardifort et WARHEM

Demandes supplémentaires a traiter:

- Flêtre (impasse du Mont des Cats)
- Renescure (rue André Coo)
- St Sylvestre Cappel (rue du moulin)
- Oxelaère (rue de la Dreve)
- Le Doulieu (grand rue)

Délibérations du Bureau

Délibération N° 12122022/B01 Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail

Exposé et proposition :

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour les questions de ressources humaines,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 11032021/B04 en date du 11 mars 2021 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services du SIECF,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Il est proposé au bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

Adoption :

Après en avoir délibéré, le bureau syndical adopte la proposition à l'unanimité.

Questions diverses

❖ FRANCE DATA RESEAU

Le Syndicat est dans l'expérimentation FRANCE DATA RESEAU → cas d'usage Eclairage public

- Expérimentation portée par la FNCCR
- Communication des données en Open Date
- Avis du Bureau syndical

Ouverture des données : contexte légal

L'ouverture et le partage des documents administratifs sont désormais encadrés par le Code des Relations entre le Public et l'Administration

1 Article L. 300-2
Les documents produits ou reçus, dans le cadre de leur mission de service public, par l'Etat, **les collectivités territoriales** ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission, sont des documents administratifs

2 Article L. 312-1-1
Les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2, (hors < 50 agents) publient en ligne les documents administratifs suivants :

- Les documents communicables
- Les documents du Répertoire des Docs. Administratifs
- Les bases de données produites ou reçues
- Les données d'intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental

3 Articles L. 311-5 et L. 311-6
Des exceptions ne sont pas communicables, entre autres :

- Certaines délibérations, les documents inachevés
- Les documents classifiés
- Les documents touchant la sûreté de l'Etat, la sécurité publique, des personnes ou des SI
- Les données personnelles
- Les autres secrets

4 Article L. 311-7
Lorsque la demande porte sur un document comportant des mentions qui ne sont pas communicables en application des articles L. 311-5 et L. 311-6 mais qu'il est possible d'occulter ou de disjointer, le document est communiqué au demandeur après occultation ou disjonction de ces mentions.

DATACTIVIST

Ouverture des données : contexte légal

Quelques avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs concernent déjà l'éclairage public.

1

Avis 20217782 - Ville d'Annecy
Avis favorable du 27 janvier 2022

- Les points lumineux, leur nature, puissance, ampoule
- L'emplacement des armoires
- Le cheminement des câbles, mode de pose, section et tension d'exploitation

2

Avis 20224372 - SYANE
Avis favorable du 8 septembre 2022

- Les points lumineux, leur nature, puissance, ampoule
- Nature du support (poteau Enedis ou non)
- L'emplacement des armoires
- Le cheminement des câbles, mode de pose, section et tension d'exploitation

L'existence de ces avis consécutifs à des demandes formulées aux intéressés ne constitue qu'un éclairage sur le cadre légal.

Il faut ensuite pour chaque organisation mettre en œuvre cette ouverture, par le choix d'une infrastructure adaptée.

France Data Réseau est l'une de ces solutions et permet de répondre aux obligations sans charge de travail supplémentaire.

DATAACTIVIST

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
Président du SIECF,

Compte rendu adopté lors du bureau du : 23/01/2023
Publié le : 30/01/2023